

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 8 février 2021**

---

**RESTAURATION DU CHEVET DE LA COLLÉGIALE (PHASE 2) - DEMANDE  
DE MÉCÉNAT AU CRÉDIT AGRICOLE D'ÎLE-DE-FRANCE MÉCÉNAT**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par ses dimensions, son unité et sa qualité architecturale, la Collégiale Notre-Dame de Mantes-la-Jolie constitue la plus importante église médiévale du département des Yvelines et l'un des édifices majeurs d'Île-de-France avec la Cathédrale Notre-Dame de Paris, la Basilique-Cathédrale de Saint-Denis et la Cathédrale Saint-Etienne de Meaux. Fleuron de l'architecture gothique, elle figure à ce titre sur la première liste de classement du service des Monuments historiques en 1840.

Malgré de nombreux travaux de restauration entrepris aux cours du 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et début du 21<sup>ème</sup> siècle, la Collégiale présente certains désordres importants et alarmants, notamment concernant ses arcs-boutants, les parties supérieures des chapelles du chevet et certaines piles des tours occidentales. Un diagnostic, remis en 2015 et ayant pour objet les maçonneries, le clos et le couvert de l'édifice, a permis d'établir une cartographie précise des pathologies rencontrées et de proposer un phasage de restauration. Dans ce contexte, la conduite de travaux d'urgence (appelés phase 0) s'est achevée en 2017.

A compter de 2021 s'engage un programme significatif de travaux prévu, sur près de dix (10) ans, sur l'ensemble du monument et organisé en plusieurs phases selon le caractère prioritaire des interventions (coût total de plus de 10 millions d'euros hors taxes). Ainsi, les premiers travaux portent sur la restauration, la confortation et la mise hors d'eau pérenne du clos et couvert du chevet de la Collégiale (chantier réalisé en deux (2) phases). La première phase, prévue pour 2021-2022, concerne la restauration de la partie Nord du chevet. Se poursuivront les travaux de la deuxième phase visant la restauration de la partie Sud du chevet, à savoir :

- les terrasses situées au-dessus des tribunes des travées 9 à 11,
- les coursives contre les élévations des tribunes et maçonneries des élévations des travées 8 à 10,
- les toitures et vitraux des chapelles de la Vierge, Saint-Roch et Notre-Dame des Douleurs,
- le dallage de la cour en pied de l'édifice et la révision des vitraux des travées 8 à 10.

Ces travaux structurels de restauration de la Collégiale s'inscrivent à la fois dans une démarche de conservation et de mise en valeur patrimoniale de ce fleuron de l'architecture gothique, mais également dans une perspective de développement de l'animation culturelle du centre-ville historique de la commune et de son attractivité touristique. En effet, cette opération fait partie intégrante du programme de redynamisation « Action Cœur de Ville ». De plus, ce chantier, à travers la qualité des travaux exécutés dans le respect des règles de restauration liées aux monuments historiques, contribue également à valoriser les métiers du patrimoine, notamment auprès des jeunes, en encourageant les entreprises à transmettre leur savoir-faire à de nouveaux talents.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat a créé en 2012 un fonds de dotation pour soutenir des projets associant, à la fois, la promotion des jeunes talents et la préservation et valorisation du patrimoine culturel et historique de l'Ile-de-France.

La sollicitation d'un soutien financier, à hauteur de 100 000 euros (montant maximum attribué), auprès du Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat permettra de contribuer à la réalisation de la phase 2 des travaux de restauration du chevet de la Collégiale, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Descriptif	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Coût estimatif des travaux (€ TTC)	Soutien financier Crédit Agricole Mécénat sollicité (€)	Soutien financier Crédit Agricole Mécénat sollicité (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (%)	Part communale (€ TTC)
Phase 2 des travaux de restauration du chevet de la Collégiale	1 519 038 €	1 822 846 €	100 000 €	7%	1 419 038 €	93%	1 722 846 €
TOTAL	1 519 038 €	1 822 846 €	100 000 €	7%	1 419 038 €	93%	1 722 846 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter un don en numéraire de 100 000 euros, auprès du Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat, afin de contribuer à la réalisation de la phase 2 des travaux de restauration du chevet de la Collégiale Notre-Dame de Mantes-la-Jolie.

## DELIBERATION

Vu la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 en faveur du mécénat, des associations et des fondations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Collégiale Notre-Dame de Mantes-la-Jolie présente certains désordres importants et alarmants, nécessitant des interventions significatives sur l'ensemble du monument,

Considérant la volonté de la Ville de procéder à des travaux de restauration et de mise en valeur de son patrimoine historique,

Considérant la valorisation des métiers du patrimoine et la transmission des savoir-faire, notamment auprès des jeunes, par les entreprises œuvrant sur le chantier de restauration de la Collégiale,

Considérant le fonds de dotation du Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat destiné à soutenir des projets associant la promotion des jeunes talents et la préservation et valorisation du patrimoine culturel et historique de l'Ile-de-France,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à réaliser la phase 2 des travaux de restauration du chevet de la Collégiale Notre-Dame de Mantes-la-Jolie,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter un don en numéraire de 100 000 euros auprès du Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat afin de contribuer à la réalisation de la phase 2 des travaux de restauration du chevet de la Collégiale,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET